



---

*GROUPEMENT FONDE EN 1855*

## **CAP du 17 octobre 2013** **DECLARATION PREALABLE**

### *DES DISCOURS AUX ACTES...N'Y AURA-T-IL QU'UN PAS ?*

Monsieur le Président,

L'ordre du jour de cette CAP la place au cœur des préoccupations exprimées lors des Assises des métiers des ingénieurs, et renvoie à la plupart de nos attentes exprimées tant sur la nécessité de fluidifier les mobilités, de faciliter la concrétisation des promotions, d'augmenter le contingent des emplois fonctionnels d'ingénieur en chef, mais également d'ouvrir le nécessaire chantier statutaire permettant de retrouver fluidité et attractivité des parcours.

Cette CAP est donc à la croisée des chemins ! Une CAP où les ITPE pourront déjà mesurer la distance qui sépare les discours des actes...

### **La nécessité de fluidifier les mobilités**

Encore une fois, la liste des postes vacants illustre les blocages rencontrés par les ITPE, pourtant corps à gestion nationale !

Ce ne sont plus des postes réservés « ZGE » sur des zones identifiées en sureffectifs, mais ce sont à présent des postes « réservés service », y compris dans des zones en mal d'effectifs !

Et que dire de cette concurrence accrue avec les corps ayant une gestion permettant les promotions sur place, et qui se retrouvent mieux classés, y compris sur des postes techniques ? Que dire de ces mutations internes enlevant ainsi toute concurrence extérieure ?

Que dire de la multiplication des avis défavorables formulés par les services d'accueil, non pas pour exprimer l'inadéquation entre le profil et le poste, mais pour privilégier une seule candidature ! Encore une fois, un service se retrouve sans affectation sur un poste pour avoir écarté celles qui étaient recevables. Sans parler du fond de certains avis défavorables ... largement discutables !

A quand une gestion transparente et harmonisée des pratiques ?

Face à ces situations de blocage dans certaines régions, liées certes à un sureffectif mais également à la concurrence accrue d'autres corps entrés dans nos ministères de gestion, il me paraît plus qu'urgent d'établir à nouveau une liste de postes interministérielle, intégrant également les offres dans les établissements publics pourvoyeurs de postes pour les ITPE !

Enfin, nous constatons la progression continue de candidatures d'IPEF et ICPEF, en concurrence directe ou sur des postes occupés par des ID et ICTPE, preuve de la nécessité d'obtenir un 3ème grade comme une juste reconnaissance des postes tenus.

### **Un délai de concrétisation de la promotion à divisionnaire incohérent avec la réalité**

Cette CAP est normalement la dernière chance pour les ITPE inscrits au tableau d'avancement de concrétiser leur promotion.

Or, force est de constater que plusieurs d'entre eux ne trouveront a priori pas une suite favorable à ce tour. Et ce n'est pas faute d'avoir tenté lors des CAP précédentes, ou même hors de nos ministères, voire hors fonction publique d'Etat.

Le SNITPECT-FO réaffirme donc sa demande d'allonger le délai pour concrétiser la promotion à divisionnaire, face aux difficultés croissantes, et ce dès cette année, sans attendre l'évolution souhaitée de la charte de gestion en 2014 sur ce point !

Nous ne pourrions tolérer de voir des collègues renoncer à leur promotion au prétexte d'une complexité de gestion propre à nos ministères !

### **Les lauréats issus de la liste d'aptitude et de l'examen professionnel**

Lors de la CAP promotion à ITPE par liste d'aptitude, le SNITPECT-FO a demandé que les lauréats de l'examen professionnel et de la liste d'aptitude puissent choisir leur poste dans la liste mobilité !

Cette demande n'a malheureusement pas été suivie d'effet. Et, bien que suite à notre intervention, certaines situations aient pu trouver une issue favorable, nous nous retrouvons encore aujourd'hui face à des situations qui illustrent bien mes propos : des lauréats ne trouveront pas de solution, ou des ITPE issus de l'examen professionnel de cette année demanderont le rapatriement sanitaire d'ici quelques mois !

## **Les promotions à ingénieurs en chef**

Bien qu'un chantier soit enfin ouvert pour réviser la rédaction de l'arrêté emploi à ingénieurs en chef, les chiffres montrent bien que ce toilettage ne suffit pas pour répondre aux enjeux ! Ils parlent d'eux-mêmes : seulement 14 places offertes à la CAP promotion pour les IC1 !

Et pire encore, deux collègues qui pourraient être promus IC2 seront en liste complémentaire faute d'arrêté ou de place dans leur ministère d'affectation ! Le SNITPECT-FO ne peut accepter qu'un collègue recruté sur une chaise « verte », ministère cousin des nôtres, ne puisse accéder à sa promotion par absence d'arrêté ministériel relatif aux emplois fonctionnels ! Et comment rester silencieux face à cet autre collègue, promu IC2 depuis à présent deux ans sur une chaise « verte », et toujours pas rémunéré à sa juste valeur !

Sans parler des retours dans le ministère d'ITPE occupant des postes à fortes responsabilités et se trouvant dans l'obligation de quitter leur poste faute d'emploi fonctionnel ; je pense aux ITPE sur les emplois en SGAR notamment. Ils devront en outre attendre d'être proposés alors que leur parcours leur permettrait d'être examinés dès aujourd'hui en CAP ! Et il en est de même vis à vis du ministère de l'Intérieur suite au transfert de la DSCR notamment .

Nous attendons donc de la part de la DRH une action volontariste auprès des autres ministères pour obtenir la prise d'arrêtés emplois, en l'attente de l'obtention d'une juste réforme statutaire levant l'ensemble de ces freins préjudiciables tant pour les ITPE que pour leurs employeurs.

## **Des pratiques de chefs de service inacceptables**

Le SNITPECT-FO revendique une DRH forte, pilote des services déconcentrés dans la gestion des ITPE, et pour cause !

Que dire de ces directeurs qui publient sur la liste de postes vacants des catégories B des postes actuellement occupés par des agents de catégories A n'ayant pas exprimé de souhait de mobilité ?

Que dire de ces directeurs qui tentent de déplacer des ITPE sans même passer par la CAP ?

Comment interpréter la publication d'un poste de responsable de département « risques naturels » en DREAL sur la BIEP, concomitamment à la liste nationale ?

Et enfin, comment ne pas s'inquiéter des dérives dont nous commençons à détecter les effets avec la création des établissements publics (VNF et bientôt CEREMA) sur les modalités de gestion des mobilités, des promotions et des régimes indemnitaires ? L'administration doit imposer à ces directeurs la publication transparente de l'ensemble des postes vacants, ainsi qu'une harmonisation des propositions de promotion via les MIGT locales, garantes de l'équité de traitement et d'impartialité dans l'examen des dossiers !

A l'ensemble des ces préoccupations, nous attendons des réponses dès la présente CAP.

Des premières réponses s'inscrivant bien entendu comme prémices à l'ouverture rapide des chantiers post-assises, tels que présentés dans la lettre de Vincent Mazauric du 17 septembre, à savoir :

1. la définition des besoins en métiers et compétences nécessaires pour faire face aux missions, associée à une démarche de gestion prévisionnelle des emplois et compétences (GPEC) permettant ainsi la réalisation d'un projet stratégique ministériel pour le corps des ITPE ;
2. un travail sur les parcours professionnels et la mobilité, permettant d'identifier les freins à lever, les dispositions à mettre en œuvre pour permettre les parcours interministériels et inter-fonctions publiques (collectivités locales, établissements publics,...) ;
3. un plan d'action pour les écoles : formations initiale, continue et continuée et mise en réseau des écoles ;
4. une réflexion sur les modalités de gestion et les perspectives de déroulement de carrière, dans une logique « gagnant/gagnant ».

Et comme l'a exprimé la commission exécutive du SNITPECT-FO des 19 et 20 septembre derniers, nous attendons des avancées concrètes et rapides avant le congrès de fin d'année.

Nous nous impatientons de connaître les propositions du DRH concernant la gouvernance et le calendrier détaillé et réaliste qui devront permettre de respecter les objectifs fixés par le Secrétaire général dans sa réponse du 17 septembre.

Au delà des questions de méthode et de gouvernance, le SNITPECT sera bien entendu attentif à ce que les réponses apportées conduisent à une progression significative pour l'ensemble des ITPE.

Je vous remercie.

Laurent JANVIER

Secrétaire Général du SNITPECT-FO